

# Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 8 heures 1/2 du matin le dimanche 15 courant, pour la session ordinaire de Novembre

— Objet de la séance : —

- 1<sup>o</sup> Assistance aux Vieillards
- 2<sup>o</sup> " aux familles nombreuses.
- 3<sup>o</sup> " aux femmes en couches
- 4<sup>o</sup> Répartiteurs pour 1919, Liste de présentation
- 5<sup>o</sup> Erection d'un monument commémoratif en l'honneur des enfants de la commune morts pour la France. — Organisation d'une souscription dans la Côte
- 6<sup>o</sup> Création d'un abattoir industriel intercommunal
- 7<sup>o</sup> Elagage des arbres, haies, en bordure des chemins vic. ruraux. V. N.
- 8<sup>o</sup> Divers

A. Ruffe, le 8 Dec 1918  
Le Maire

## Session ordinaire de Novembre 1918

### Séance du 15 Décembre 1918

L'an mil neuf cent dix huit le 15 du mois de Décembre à 8 h 1/2 du matin, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M<sup>r</sup> Vigier Maire, pour la session ordinaire de Novembre

Présents : M. M. Vigier, Fauquet, Patry, Aubin, Vélazque, Arnaud, Ollivier Gaudin, Dupont, Pignat, Garbel et Rousseau

Absents: M. M. Lamerke, Garçon, Lampion, Lefevre & Gubertean

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal est lu & adopté sans observation.

Assistance aux  
Vieillards.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards des infirmes & des incurables, tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été examinées par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré, arrête comme suit la présente liste, & fixe la date du 1<sup>er</sup> décembre courant, comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

1<sup>o</sup> Briau Marie épouse Blais, à la 13<sup>e</sup> Lande, non admise, reçoit la retraite ouvrière 112<sup>+</sup> par an. Le complément ne lui est fourni par son mari qui gagne 6.50 par mois & par ses enfants.

2<sup>o</sup> Audigant Jules Amédée, admis à 7<sup>+</sup>, reçoit 100<sup>+</sup> R. 6.

3<sup>o</sup> Guittény Alphonsine, à la 13<sup>e</sup> Lande, admise à 15<sup>+</sup>.

4<sup>o</sup> Bulteau R. Ouzigeau, à la 1<sup>re</sup> Lande, reçoit 100<sup>+</sup> R. 6 - admis à 7<sup>+</sup>.

5<sup>o</sup> Maillard R. Lebreton, à Grentemoult, admis à 15<sup>+</sup>.

6<sup>o</sup> Faucheur, Marie Veuve Faucheur, à la 1<sup>re</sup> Lande, admise à 15<sup>+</sup>.

Assistance  
aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des res- sources insuffisantes & qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles

l.  
fran. le 25/11



nombreuses

Savoir :

1. <sup>re</sup> Fleurence Noire, a la B<sup>de</sup> Lande, non admise  
le chef de famille gagne 7.50 par jour, il a une gratification  
annuelle de 100<sup>+</sup> & sa femme toute l'allon m<sup>re</sup>
2. <sup>re</sup> Guipuel Michel, rue des Hauts Barons n<sup>o</sup> 22, non  
admise, Ressources 10<sup>+</sup> par jour.
3. <sup>re</sup> Bouyer nie Hère, au Bas Landreau, admise  
pour 1 all<sup>on</sup>
4. <sup>re</sup> V. Hamon nie Etneau - " - admise  
pour 2 all<sup>on</sup>
5. <sup>re</sup> V. Piveteau nie Leclere, a la B<sup>de</sup> Lande, admise  
pour 1 all<sup>on</sup>

Assistance  
aux f<sup>mes</sup> en couches.

Monsieur le Maire communique a l'assemblée  
la liste des personnes, qui conformément aux lois des 27 Juin  
et 30 Juillet 1913, ont sollicité l'assistance aux femmes  
en couches & dont la demande a été accueillie favo-  
rablement.

1. <sup>re</sup> Mme Cormier nie Bouron, 17 rue Ehier
2. <sup>re</sup> Mme Hamelin nie Mack, a la B<sup>de</sup> Lande
3. <sup>re</sup> Mme Maigre nie Prand - rue de la Serre
4. <sup>re</sup> Mme Guillou nie Aubin - a l'Aufrière

Repartiteurs pour 1919

Liste  
de présentation

Monsieur le Maire expose a l'Assemblée que aux  
termes de l'art 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils  
municipaux ont a dresser dans leur session ordinaire de  
Novembre, une liste double sur laquelle seront choisis  
les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année  
1919, divisés en 2 parties composées chacune de :  
1. 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune & résidant.  
2. 4 noms pris parmi les propriétaires de la même catégorie & domiciliés hors  
la commune.

Le Conseil désigne.

1<sup>re</sup> partie (Répartiteurs titulaires)

- |               |   |  |
|---------------|---|--|
| de la commune | { | 1. Andrieu Félix - capitaine - Bretemoult                  |
|               |   | 2. Solignac J <sup>re</sup> - " - J <sup>re</sup> de       |
|               |   | 3. Auvergnon G <sup>re</sup> - mercier - rue Alain Lorrain |
|               |   | 4. Vessé René - Industriel - " - "                         |

pour le 25/11/18

5° Cercilbaud Jean - propriétaire - Carre  
 6° Jouis Louis - cultivateur - B<sup>s</sup>/J<sup>e</sup>

hors la commune

1° Scheide Clement - propriétaire - Clatterie  
 2° Déjaie J<sup>e</sup> - - - - - Varter - plan du C<sup>u</sup>  
 3° Bohuand Adolphe - cultivateur - Vertan  
 4° Bonnet J<sup>os</sup> - propri<sup>e</sup> - rue Dalret - Vente

2<sup>e</sup> partie  
 Répartiteurs suppléants

de la commune

1° Rivet François - pêcheur - Northouse  
 2° Piquet Edmond - cap<sup>u</sup> - Grentemoult  
 3° Erbaud Octrouneau - - - - - B<sup>s</sup>/J<sup>e</sup>  
 4° Mousseau Est - m<sup>tr</sup> m<sup>tr</sup> m<sup>tr</sup> - rue J<sup>os</sup> Bon  
 5° Pleyeau J<sup>os</sup> Abaud - cultivateur - Chapelles  
 6° Aubin Auguste - - - - - J<sup>os</sup> Lande

hors la commune

1° Coller J<sup>e</sup> - notari - rue J. R.  
 2° Aubin Jean - contre-maître - Chantelay  
 3° Berret Henri - propri<sup>e</sup> - rue de Chantelay  
 4° Brunet Victor - - - - - Quai du Port Hailland

Révision de la liste  
 électorale en 1919

Désignation  
 des délégués.

Monsieur le Maire invite le conseil à vouloir  
 bien, conformément à la circulaire de Monsieur le  
 Préfet du 13 décembre courant, désigner les 3  
 délégués devant faire partie de la commission de  
 révision de la liste électorale.

Après en avoir délibéré,

Le conseil désigne M<sup>r</sup> René Forin à J<sup>os</sup>  
 Rousseau rue de l'Industrie, pour faire partie de  
 la commission chargée de dresser le tableau recti-  
 ficatif

2° M. M. Saureske & Rousseau,  
 pour faire partie de la commission chargée <sup>de statuer</sup> sur les  
 demandes en inscription ou en radiation.

Élagage des arbres  
 et haies.

Le conseil municipal est d'avis que les propriétaires  
 ou fermiers seront mis en demeure, conformément  
 aux instructions en vigueur de faire couper et la-



plomb des limites extérieures des chemins vicinaux & des chemins vicinaux reconnus, les arbres, les branches, les haies & les ruelles qui avoisinent le sol de ces chemins.

Ouverture de  
- crédits -

Année 24 24

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil vote sur les fonds disponibles de la commune une somme de 158.<sup>+</sup>33 pour honoraires de M<sup>r</sup> Passy, architecte concernant divers travaux exécutés dans les bâtiments communaux en 1916 & 1917, il vote également un crédit de 287.<sup>+</sup>97 pour le règlement de la facture Comerais

Sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil vote l'ouverture au budget de l'année courante d'un crédit de 67.<sup>+</sup>50 égal à la subvention accordée par l'Etat, pour l'application de la loi du 5 avril 1910 - (R. O.)

Monsieur le Maire informe le conseil que M<sup>r</sup> Averty a été démobilisé le 1<sup>er</sup> 2/3 & que depuis cette date il a repris son poste de garde-champêtre

Le conseil est d'accord pour que M<sup>r</sup> Fauquet reste en fonctions jusqu'au 31 D<sup>r</sup>, <sup>après</sup> il <sup>qu'il</sup> à partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain il sera alloué à ce bon serviteur une pension annuelle de 360 francs.

Le traitement de M<sup>r</sup> Averty sera celui de M<sup>r</sup> Fauquet (soit 125<sup>+</sup> par mois), une indemnité de 10<sup>+</sup> sera ajoutée à celle accordée à M<sup>r</sup> Averty pour cherté de vivre ce qui portera cette indemnité à 30<sup>+</sup> par mois.

Le conseil décide que la commune sera sectionnée en ce qui concerne les transferts de corps & exhumations, M<sup>r</sup> Averty aura la section de Pont Rousseau & M<sup>r</sup> Burgaud, la section de Reffé -

Sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil vote une subvention supplémentaire de 250<sup>+</sup> à la société "Les Amis des Ecoles laïques" et une augmentation de 100 francs aux Professeurs chargés de faire le cours de dessin à Reffé, le crédit pour cet objet sera alors de : 350<sup>+</sup> -

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil est d'avis de réserver les crédits de 600<sup>+</sup> & 1200<sup>+</sup> qu'il a votés à la Fédération des Prisonniers de Guerre de la Loire Supérieure à seule fin de venir en aide aux familles des prisonniers malades ou nécessiteux.

Service Vicinal

Avancement du cantonnier  
Bossis

dans le rapport

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un rapport de M. Polopard, agent-voier cantonal, relatif à l'avancement de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du cantonnier Bossis Jules, son traitement mensuel de 69<sup>+</sup> sera porté à 72<sup>+</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la proposition de M. l'agent-voier.

Divers

Comme suite à une délibération du 22 septembre 1918, adressée à M. le Président du Conseil & à l'autorité Militaire, M. le Maire donne lecture des 2 lettres de remerciements qu'il a reçues par l'intermédiaire de M. le Préfet :

(1) Paris le 11 1918

Monsieur le Maire

En tant que des sentiments que vous lui avez exprimés au nom du Conseil municipal de Rezé, le Président du Conseil me charge de vous transmettre les bien vifs remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments très distingués

Le chef du Secrétariat Particulier

Signé: Martet

(2)

11 Octobre 1918

Du Général commandant la 38<sup>e</sup> D. I.

a: Officier de Liaison, Etat Major 11<sup>e</sup> Région Nantes

L'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Rezé au sujet de l'arrivée des Groupes américains a été reçu. Le Général Commandant me prie de transmettre au Conseil municipal les remerciements de tous les Officiers et de tous les soldats.



de la Division avec l'assurance de leur profond respect  
P. O. Signé: Walter D. Rogers  
Major, adjudant Général

Erection d'un monument  
Commemoratif à la mémoire  
des enfants de la C<sup>ne</sup>  
"morts pour la France"

Sur la proposition de Maurice le Maire, le  
Conseil municipal décide de faire ériger aussitôt la  
signature de la Paix, un monument commémoratif en  
l'honneur des enfants de la commune "morts pour la  
France"

La place de St-Paul et la partie du champ  
de Foire joignant la maison Constantin sont surtaxées  
pour l'érection de ce monument

Le Conseil décide en outre, dès sa prochaine  
session financière, d'inscrire au budget un crédit  
spécial pour cet objet et d'ouvrir également une  
souscription dans la commune.

Création d'un abattoir  
intercommunal

Maurice le Maire fait connaître au Conseil  
que par arrêté préfectoral du 6 juillet 1918, la  
Société des abattoirs industriels et entrepôts  
hygiéniques de l'ouest a été autorisée à construire  
une tuerie particulière d'animaux au lieu dit la  
Côte des Mottes.

Que cette tuerie susceptible de traiter quoti-  
diennement 100 à 150 animaux avec utilisa-  
tion & transformation des sous-produits prove-  
nant de ces abatages sera exploitée par la dite So-  
ciété.

Que la ville de Nantes, soumette à l'examen  
du conseil municipal de Rezé un projet d'abattoir  
intercommunal qui serait édifié à la suite des installations  
de la Société & exploitée par elle sur les bases d'un contrat à inter-  
venir établi suivant les indications sommaires données en  
séance du 23 septembre 1917.

Le projet de ce contrat, dont il est donné lec-  
ture par Maurice le Maire donne lieu à  
quelques

quelques observations qui sont annotées, lesquelles  
seront soumises à nouveau, à l'examen de la Ville  
de Nantes.

Ch. Pectry A. Aubin A. Velasco  
A. Olliv. H. Haupeau  
J. Boudier H. Lignel  
Faugère

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se  
réuniront à la Mairie à 8 heures 1/2 de nuit le  
dimanche 16 mars 1919 pour la session ordi-  
naire de février.

Objet de la séance.

- 1<sup>o</sup> Assistance aux vieillards ;
  - 2<sup>o</sup> " aux familles nombreuses ;
  - 3<sup>o</sup> " aux femmes en couches ;
  - 4<sup>o</sup> Rue Dejolie à Northouste - ( Suppression & aliénation )  
Résultat de l'enquête. -
  - 5<sup>o</sup> Organisation d'une police communale & cantonale.
  - 6<sup>o</sup> Affaires diverses - ( Règlement des cimetières )
- A. Kery, le 9 mars 1919  
Le Maire

Session ordinaire de Février 1919.

### Séance du 16 Mars 1919

Le jour huit neuf cent dix-neuf, le seize du  
mois de mars à 8 heures 1/2 de nuit le conseil  
municipal dûment convoqué par Monsieur le  
Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de M<sup>r</sup> Vignier Maire,